

Séance du 4 décembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 11 décembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h15.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (départ à 20h18), M. Morgan PERRIN (arrivé à 20h15), Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : S. KURT/M. PERRIN (à partir de 20h18) ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; F. MANZONI/B. DIRAND ; G. JOBERT/P. BENOIT ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; B. ANDREZ/D. GUILLEUX.

Conventions-types de mise à disposition de locaux au sein de la Maison des Services France Services et de la Maison de l'Enfance

La commune héberge différents partenaires au sein de sa Maison des Services France Service (MDS FS) et de sa Maison de l'Enfance (ME), certains de façon permanente, d'autres de façon régulière et d'autres encore de façon ponctuelle.

Les conventions de mise à disposition de locaux arrivent à échéance le 31/12/2025. Il convient de les renouveler pour chacun des partenaires permanents et réguliers.

Il est rappelé que ces partenaires permanents et réguliers participent pour la plupart aux charges pour cette mise à disposition de locaux, celle-ci faisant l'objet chaque année d'une réévaluation sur la base des charges annuelles de la MDS FS et de la ME de l'année N-1, du nombre de jours d'occupation et de la surface occupée. Pour les partenaires ponctuels, les tarifs municipaux en vigueur s'appliquent.

Concernant les partenaires permanents et réguliers, les conventions de mise à disposition de ces espaces sont renouvelées tous les ans ou tous les 2 ans.

Afin d'optimiser la gestion administrative de ces conventions avec les partenaires permanents et réguliers, il est proposé d'en modifier l'article – DUREE, conformément aux conventions-types ci-annexées, de la manière suivante : La présente convention est consentie et acceptée du 01/01/2026 au 31/12/2026, et sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de 1 an sauf avis écrit de l'une ou l'autre des parties, indiquant son intention de ne pas la renouveler au moins 3 mois avant la fin de la période en cours. Cet avis devra être envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la modification de l'article DUREE telle qu'indiquée ci-dessus et les conventions s'y rapportant.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi modifiées

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

